

focal

INSEE LIMOUSIN

EMPLOI

Les services à la personne : des besoins croissants, mais des conditions d'emploi peu attractives

En 2006, 16 000 salariés exercent une activité dans les services à la personne. C'est 6,3 % de l'emploi salarié limousin, contre 4,6 % en France.

Cet emploi est très féminisé. La multi-activité, le temps partiel et de faibles rémunérations constituent la norme.

Les ménages limousins privilégient l'emploi direct d'un salarié, plutôt que le recours à un organisme agréé.

Dans les dix prochaines années, les évolutions démographiques pourraient faire croître le nombre de ménages utilisateurs, de 4 % à 11 % selon les départements.

Garde d'enfants, travaux ménagers, bricolage, assistance aux personnes âgées : les services à la personne couvrent un large domaine d'activités effectuées au domicile de l'employeur. En France, un million de salariés exercent leur activité dans ce secteur en 2006 et ils sont près de 16 000 en Limousin. La mise en œuvre du premier plan de soutien aux services à la personne, dit plan Borloo, a largement contribué à l'essor de ces activités. Localement, leur développement est soutenu par les pouvoirs publics qui favorisent la mise en place de services permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Les particuliers premiers employeurs

En France, dans le secteur des services à la personne, près de 8 salariés sur 10 sont employés

Les services à la personne : plus de 8 % de l'emploi salarié en Creuse

	Part dans l'emploi salarié total (en %)	Nombre de salariés
Corrèze	6,4	5 400
Creuse	8,4	2 900
Haute-Vienne	5,9	7 700
Limousin	6,3	16 000
France	4,6	1 075 000

Source : Insee, DADS - ANSP - CNAV, Déclarations Cesu DNS Paje - 2006

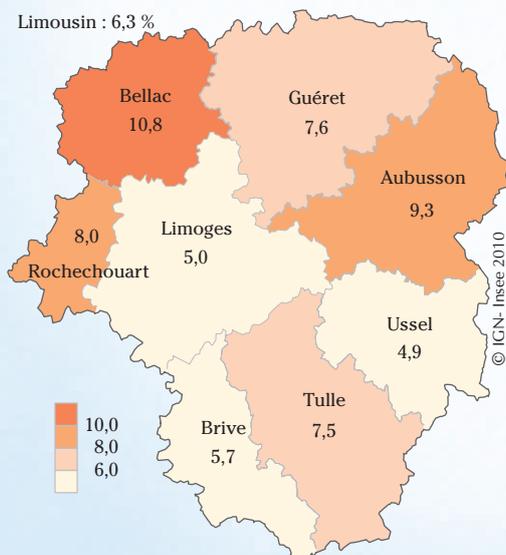
directement par des particuliers et 29 % par des Organismes Agréés des Services à la Personne (OASP). Certains salariés cumulent les deux type d'employeurs : ils sont 8 % dans ce cas.

En Limousin, l'emploi direct est encore plus développé qu'au niveau national : il concerne 9 salariés sur 10 travaillant pour 33 000 particuliers employeurs. Les OASP limousins emploient de leur côté près de 3 600 personnes, soit 23 % des salariés du secteur. Dans la région, plus d'un salarié sur dix cumule les deux formes d'emploi.

Les services à la personne plus sollicités en Limousin

En Limousin, la part des ménages qui ont recours aux services à la personne est supérieure de plus de deux points à la moyenne nationale : 13,5 % contre 10,9 %. Ce taux est homogène sur les trois départements. Le Limousin se situe ainsi au deuxième rang des régions françaises pour cet indicateur, derrière Poitou-Charentes et à égalité avec les Pays de la Loire. Dans la région, la forte proportion de personnes âgées est bien sûr un facteur de développement de ces activités, et en particulier de celles liées à la dépendance (hors soins médicaux qui n'entrent pas dans ce champ). Le taux d'activité élevé des femmes peut également expliquer un recours plus fréquent aux services à domicile. Néanmoins, le niveau de ressources des employeurs potentiels, plus faible dans la région qu'en métropole, peut à l'inverse constituer un frein à leur développement. Malgré cela, le poids des services à la personne dans l'emploi salarié est plus élevé en Limousin (6,3 %) qu'en France (4,6 %). Dans les zones d'emploi d'Aubusson et Rochechouart, il dépasse les 8 % et atteint même 10,8 % dans la zone d'emploi de Bellac. Malgré l'importance de sa population âgée, la zone d'emploi d'Ussel se distingue par un taux de recours et un poids des services à la personne plus faible qu'ailleurs. Ce

Des écarts importants par zone d'emploi



Part des services à la personne dans l'emploi salarié (en %) en 2006 en Limousin par zone d'emploi

Source : Insee, DADS - ANSP - CNAV, Déclarations Cesu DNS Paje

Trois modalités d'emploi

- L'emploi de gré à gré, ou offre directe sans intermédiation, met en relation directe un particulier-employeur et un salarié.
- Dans le mode mandataire, ou offre directe avec intermédiation, un organisme sert d'intermédiaire entre le particulier-employeur et le salarié et assure les formalités administratives.
- Dans le mode prestataire, un organisme est l'employeur du salarié et offre une prestation de service à un particulier.

paradoxe peut s'expliquer par une offre abondante de places en institution sur ce territoire. Ce dernier comporte en effet 13 lits en maison de retraite pour 100 personnes âgées de 70 ans ou plus, contre 7 en moyenne dans la région. Mais le poids modeste des services à la personne peut aussi tenir en partie à la faiblesse de l'offre proposée.

Peu d'hommes, mais mieux payés

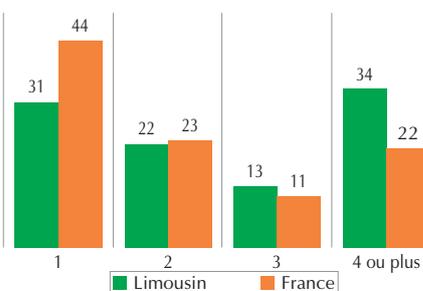
Dans le domaine des services à la personne, plus de neuf salariés sur dix sont des femmes. La majorité des tâches exécutées (aide aux travaux ménagers, assistance aux personnes âgées) relèvent encore essentiellement d'une main-d'œuvre féminine. Tout comme en France, plus de la moitié des salariés limousins du secteur dépasse les 45 ans, mais la part des moins de 35 ans est inférieure dans la région. Les salaires dans les services à la personne sont peu élevés : en décembre 2006 en Limousin, la rémunération horaire moyenne est de 9,7 euros brut. L'amplitude salariale est réduite, en raison notamment des faibles niveaux de qualification requis. Ainsi, les deux tiers des salariés perçoivent entre 1 et 1,2 smic horaire brut. Ils sont à peine 8 % à percevoir plus de 1,4 fois le Smic, soit deux fois moins qu'au niveau national. Les hommes sont mieux rémunérés, le salaire moyen masculin étant supérieur d'environ 9 % à celui des

femmes. Ce différentiel peut être lié aux types de services proposés dans les activités les moins féminisées, qui demandent plus de qualification ou d'efforts physiques (informatique, bricolage, jardinage, ...).

Temps partiel et multi-activité

Pour les salariés des services à la personne, avoir plusieurs employeurs est fréquent en Limousin. Dans la région, un salarié sur trois compte même au moins quatre employeurs différents ; en France seul un salarié sur cinq est dans ce cas. Les seuls salariés des particuliers-employeurs travaillent en moyenne pour près de trois employeurs par semaine. Les employeurs des services à la personne recourent essentiellement au temps partiel. Les salariés rémunérés par le biais des Chèques Emploi Services Universels (CESU) travaillent en moyenne moins d'une heure

Un salarié limousin sur trois a au moins quatre employeurs



Salariés des services à la personne (SAP) selon leur nombre total d'employeurs, y compris hors SAP (en %)

Lecture : en Limousin 34 % des salariés des services à la personne ont au moins quatre employeurs, contre 22 % en France.

Source : Insee, DADS - ANSP - CNAV, Déclarations Cesu DNS Paje - 2006

Le champ des services à la personne

Les services à la personne recouvrent des activités réalisées au domicile de l'utilisateur. Certaines activités réalisées hors domicile sont incluses si elles s'intègrent dans un bouquet de services effectués à domicile. Les soins médicaux sont exclus, ainsi que les assistantes maternelles.

Le plan Borloo donne une définition réglementaire des services à la personne ; 21 activités y sont recensées.

- Les services à la famille : garde d'enfants, accompagnement des enfants dans leurs déplacements, soutien scolaire, cours à domicile, assistance informatique et Internet, assistance administrative, garde-malade, ...

- Les services de la vie quotidienne : travaux ménagers, collecte et livraison de linge repassé, préparation de repas à domicile, livraison de repas et de courses à domicile, petits travaux de jardinage, petit bricolage, gardiennage, entretien et surveillance temporaire des résidences principales et secondaires, mise en relation et distribution de services, ...

- Les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées : assistance aux personnes âgées, assistance aux personnes handicapées, aide à la mobilité et transport, accompagnement dans la promenade et les actes de la vie courante, conduite du véhicule personnel, soins esthétiques à domicile, soins et promenades d'animaux, ...

- Intermédiation et coordination : mise en relation des particuliers avec un OASP.

par jour de contrat. Au total, même s'ils travaillent pour plusieurs employeurs, leur temps d'activité reste peu élevé (un tiers d'équivalent-temps plein en moyenne). Il en est de même pour les rémunérations perçues (guère plus d'un tiers de Smic mensuel). Seulement 40 % des employés disposent d'un autre revenu, en étant également salariés d'un OASP ou en travaillant dans d'autres secteurs. Dans tous les cas, la multiplicité des employeurs et donc des déplacements rend très difficile la constitution de temps pleins. Les conditions d'emploi dans les OASP sont un peu meilleures. En Limousin, leurs salariés travaillent en moyenne l'équivalent d'un mi-temps, soit plus qu'un salarié de particulier-employeur. Les salaires horaires sont également légèrement plus élevés. On constate aussi une progression des salaires avec l'âge qui n'est pas observée auprès des particuliers-employeurs, où l'ancienneté professionnelle est remise à zéro à chaque nouvel employeur. Mais la moitié des salariés d'OASP ont également des contrats avec des particuliers-employeurs. Les services à la personne peuvent aussi constituer un revenu d'appoint. Les salariés des particuliers-employeurs sont ainsi 28 % à exercer une activité dans

un autre secteur, alors que seuls 14 % des salariés des OASP sont dans ce cas.

De plus en plus d'organismes

Soutenu par les objectifs du plan Borloo et par les avantages fiscaux associés, le nombre d'OASP s'est considérablement développé entre 2006 et 2009. Il a plus que triplé en Limousin comme en France. Globalement,

ces structures relèvent essentiellement de l'économie sociale (associations, mutuelles, ...). On compte dans la région 83 % d'entités de ce type contre 67 % en France. Elles proposent en premier lieu des services à la vie quotidienne : ménage-repassage, préparation et livraison des repas. Les OASP relevant de la sphère publique (communes ou CCAS par exemple) sont davantage tournées vers les services aux personnes âgées dépendantes ou handicapées, tels que les aides aux actes de la vie courante. Enfin, les services à la famille (garde d'enfants, cours à domi-

Le développement des services à la personne : un enjeu social et économique

Depuis le milieu des années 1980, les pouvoirs publics ont mis en place un programme de soutien au secteur des services à la personne selon trois axes : abaisser les coûts pour les utilisateurs, inciter à la création d'organismes agréés et simplifier les démarches administratives.

Le dernier dispositif est le plan de développement des services à la personne du 26 juillet 2005 (dit plan Borloo), suivi du « plan 2 » de 2009. Le plan de 2005, qui comporte de nouveaux allègements de cotisations sociales, a créé le Chèque Emploi Service Universel (CESU), et l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP). Cette agence a pour mission de promouvoir le développement et la qualité des services.

Les particuliers-employeurs peuvent utiliser trois moyens pour effectuer leurs déclarations :

- le CESU : l'employeur envoie les volets sociaux au centre national de traitement des CESU.

- la Déclaration Nominative Simplifiée (DNS) : l'employeur envoie les volets sociaux au centre URSSAF de sa zone.

- la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) : l'employeur envoie les volets sociaux au centre national PAJEMPLOI.

En Limousin en 2006, plus de la moitié des contrats sont de type DNS (53 %), tandis qu'en France, la déclaration via les CESU constitue le cas le plus fréquent (62 %).

cile, assistance informatique, ...) sont principalement proposés par des entités relevant de la sphère privée. Les organismes qui se créent aujourd'hui relèvent le plus souvent de la sphère privée. Le renforcement de la concurrence et la restructuration du secteur sont cependant des facteurs de fragilisation pour certaines structures.

En 2020, un besoin important pour les 55 - 74 ans

En Limousin, les ménages dont le chef de famille a au moins 75 ans constituent la moitié des utilisateurs de services à la personne. Par ailleurs, la proportion de ménages qui y ont recours augmente avec l'âge : un tiers des ménages dont le

Les services en direction des enfants moins souvent proposés en Limousin

Principales activités proposées par les organismes agréés de service à la personne (OASP)		Limousin	France
Services de la vie quotidienne	Ménage repassage	92	86
	Préparation des repas à domicile et commissions	79	73
	Livraison de repas à domicile	79	73
	Petit jardinage	38	47
	Petit bricolage	34	40
Services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées	Livraison de courses	12	38
	Aide aux personnes âgées, dépendantes et handicapées	78	70
	Garde-malade (à l'exception des soins médicaux)	47	47
	Assistance aux personnes handicapées	44	57
	Transport et accompagnement personnes âgées, dépendantes ou handicapées	31	53
Services à la famille	Aide à la mobilité et transports personnes âgées, dépendantes ou handicapées	30	50
	Soins et promenades des animaux de compagnie des personnes dépendantes	15	28
	Assistance administrative à domicile	49	45
	Garde d'enfant +3 ans	30	53
	Soutien scolaire à domicile	13	29
	Assistance informatique et Internet à domicile	13	13

Champ : OASP employeurs en 2006, au lieu d'implantation.

Lecture : 30 % des 91 OASP limousins proposent la garde d'enfants parmi leurs activités, contre 53 % au niveau national.

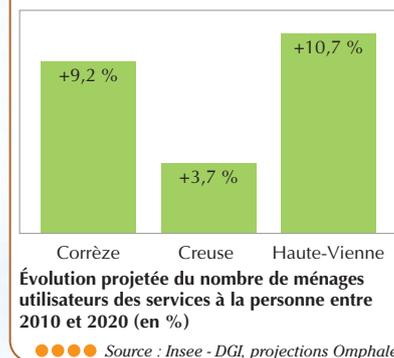
Le fond ocre indique les services qui sont plus souvent proposés en Limousin qu'en France. Le fond violet indique le contraire. Un OASP peut proposer plusieurs activités.

Source : ANSP

chef de famille a au moins 75 ans font appel aux services à la personne, soit trois fois plus que ceux âgés de 55 à 74 ans. Si ces comportements restent inchangés d'ici 2020, les évolutions démographiques feraient croître le nombre de ménages recourant aux services à la personne : cette croissance serait de 4 % en Creuse, 11 % en Haute-Vienne et 9 % en Corrèze. Cette hausse serait essentiellement due à une augmentation du nombre des personnes âgées de 55 à 74 ans, la tranche plus âgée progressant moins vite. C'est donc dans le domaine des services à la vie quotidienne que les besoins devraient augmenter le plus fortement.

Les perspectives de développement de l'emploi dans les services à la personne sont toutefois largement dépendantes des capacités de financement des ménages ou de la collectivité. On constate notamment que la croissance du secteur s'est ralentie depuis la crise. Confrontés à des difficultés économiques, certains ménages

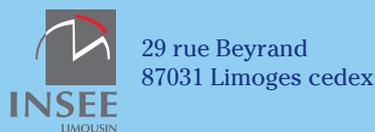
Davantage de ménages utilisateurs dans les dix prochaines années



réduisent les dépenses de services d'aide à la famille ou à la vie quotidienne.

La professionnalisation des salariés est un enjeu prioritaire pour rendre les emplois plus attractifs et améliorer la qualité des prestations. Des formations adaptées, la reconnaissance de l'expérience, un cadre permettant un parcours professionnel plus stable et freinant les très faibles temps partiels constituent autant d'éléments susceptibles d'améliorer la situation des salariés du secteur, et de favoriser le développement de ces activités.

●●●● Maryse Aguer, Catherine Beaudemoulin (INSEE), Fabien Dulcire, Jeanne Jimenez (PRISME), Richard Bousrez, Rémy Puybaraud, Myriam Vacheyroux (DIRECCTE)



Informations statistiques 09 72 72 40 00



Directeur de la publication Fabienne Le Hellaye
 Rédacteur en chef Frédéric Châtel
 Mise en forme Martine Herny
 Impression Sotiplan - Limoges
 Maquette iti communication

Prix 2,70 euros

Dépôt légal : juin 2010

Code SAGE : FOC106724
 ISSN : 1765-4475
 Copyright - INSEE 2010

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes ».